



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

notaires

Question écrite n° 439

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le programme de Lisbonne qui condamne le statut des notaires français, vestige d'une autre époque (numerus clausus, monopole total sur l'immobilier, tarif obligatoire, système dynastique). En effet, aucune modification n'est intervenue à ce jour dans ce système anachronique, à l'origine, parfois, de graves spoliations par l'appropriation scandaleuse du patrimoine des familles. Ce statut est, par ailleurs, reconnu comme l'un des freins majeurs au développement de l'activité économique et de l'emploi. Ainsi, la Banque mondiale place-t-elle la France au 144e rang mondial quant aux coûts et aux délais de réalisation et complications des mutations immobilières qui relèvent précisément du monopole des notaires. Elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour moderniser ce système qui ne peut se perpétuer, tant dans l'intérêt des citoyens français, qu'au regard des objectifs proclamés de l'Union européenne dans le programme de Lisbonne.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 439

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4828

Question retirée le : 25 septembre 2007 (Retrait à l'initiative de l'auteur)